



Races animales françaises menacées d'abandon pour l'agriculture



Listes des races menacées d'abandon pour l'agriculture

**Listes des races pour lesquelles
le recours au croisement de sauvegarde est autorisé**

Novembre 2014

*document ayant été présenté le 14 avril 2015
à la Commission Nationale d'Amélioration Génétique*

Dans ce document, des listes de races sont fournies pour chacune des 10 espèces pour lesquelles des races locales ont été recensées en France (on rappelle que l'on n'en identifie aucune pour la pintade et pour le canard de Barbarie). Les listes fournies sont de trois types :

- Liste des ***races locales***.
- Liste des ***races menacées d'abandon pour l'agriculture***.
- Liste des ***races pour lesquelles le recours au croisement de sauvegarde est autorisé***.

Le terme de '*race locale*' s'entend au sens du Code Rural Français, dont l'article D-653-9 fournit la définition suivante : *une race majoritairement liée par ses origines, son lieu et son mode d'élevage, à un territoire donné*. S'agissant de la mission régalienne de l'Etat de veiller à la préservation des ressources zoogénétiques nationales, ne sont concernées ici que les races qualifiées, au sens de la FAO, soit '*autochtones*', soit '*localement adaptées*', c'est-à-dire originaires d'un autre pays mais implantées depuis suffisamment longtemps et gérées de façon suffisamment indépendante pour que l'on puisse les considérer comme une ressource nationale.

L'appréciation de la menace d'abandon est fondée sur six indicateurs, deux de nature démographique (effectifs de femelles reproductrices ; évolution récente de ces effectifs), deux de nature génétique (proportion de femelles ne se reproduisant pas en race pure ; taille efficace de la population) et deux de nature socio-économique (organisation, gestion, appui technique ; contexte socio-économique). Les seuils d'éligibilité sont définis, par espèce, en fonction des effectifs de femelles reproductrices (Tableau 1). Les cinq autres indicateurs, dits 'modulateurs', sont utilisés pour qualifier les circonstances dans lesquelles la race se situe, le seuil d'éligibilité étant relevé de 20% si ces dernières sont considérées comme fragilisantes (pour plus de détails, voir le rapport méthodologique).

Tableau 1. Seuil de nombre de femelles reproductrices en deçà duquel une race est considérée comme menacée d'abandon pour l'agriculture, en fonction de l'espèce.

Espèce ou groupe d'espèces	Equidés	Bovins	Petits ruminants	Porc	Volailles
Seuil (*)	10 000	7 500	6 000	1 000	500

(*) Si, sur la base des cinq indicateurs modulateurs, la race est considérée en circonstances fragilisantes, alors le seuil est relevé de 20%.

Par '*recours au croisement de sauvegarde*', il faut entendre la pratique qui consiste à faire se reproduire des animaux en dehors des règles admises pour '*produire dans la race*' par le Livre généalogique. Le principe est celui du croisement d'absorption. Soit une race 'R', à sauvegarder, on réalise des croisements entre des mâles de cette race 'R' et des femelles d'une autre race 'S' (ou, dans certains cas, entre des mâles de race 'S' et des femelles de race 'R'). Les femelles croisées 'RxS' sont à leur tour croisées avec des mâles 'R', etc. On obtient des générations d'animaux avec une proportion croissante d'allèles 'R' : 1/2, 3/4, 7/8, etc., jusqu'à l'autorisation à l'inscription à titre initial au livre généalogique de la race 'R'. Le recours à ce type de croisement est autorisé si au moins une des trois conditions suivantes est remplie : (i) les effectifs de femelles reproductrices se situent en dessous d'un seuil qualifié de 'critique', fixé à 150 pour les équidés et les ruminants et à 75 pour le porc et les volailles, relevé de 20% en cas de circonstances fragilisantes ; (ii) la variabilité génétique de la race est considérée comme insuffisante, situation appréciée au travers de la taille efficace de la population, avec un seuil de 30 en dessous duquel l'autorisation est accordée ; (iii) des circonstances exceptionnelles, appréciées par des experts indépendants (INRA, Instituts techniques), justifient ce recours : épidémie, abattages massifs, brusque chute du nombre de reproducteurs mâles disponibles, etc.

Les listes sont accompagnées des effectifs de femelles reproductrices de chaque race, certifiés par l'organisme responsable de l'étude, ainsi que de l'appréciation des circonstances que connaît la race et qui sont susceptibles de moduler les seuils d'éligibilité (voir plus haut).

En définitive, le nombre de races dans chacune des trois catégories ci-dessus (locales ; menacées ; autorisées), selon l'espèce, est présenté au tableau 2.

Tableau 2. Nombre de races '*locales*', '*menacées*' et '*autorisées à avoir recours au croisement*', selon l'espèce.

Espèce	Races locales	Races menacées d'abandon pour l'agriculture	Races pour lesquelles le recours au croisement de sauvegarde est autorisé
Bœuf	29	21	4
Mouton	47	23	1
Chèvre	10	8	0
Porc	7	7	3
Cheval	16	16	5
Ane	7	7	3
Poule	47	45	28
Dinde	3	3	1
Oie	9	9	6
Canard commun	4	4	3
Ensemble	179	143	53

Sur l'ensemble des 179 races locales recensées, au sein de dix espèces, 80% sont considérées comme menacées d'abandon pour l'agriculture. Dans plusieurs espèces, toutes les races locales sont considérées comme menacées : c'est le cas du porc, des équidés, et des espèces de volailles autres que la poule (la proportion dans cette dernière espèce étant de 96%). Cela souligne la difficulté du maintien des races locales dans ces espèces et dans le contexte actuel. A l'opposé, c'est dans l'espèce ovine que cette proportion est la plus faible (50%) : cela ne signifie pas que la situation des éleveurs de moutons soit plus enviable que celle des autres, mais traduit le fait que l'élevage ovin est très majoritairement le fait de races locales et que, parmi celles-ci, un certain nombre se maintiennent avec des effectifs élevés.

Les gestionnaires de 30% de l'ensemble des races sont autorisés à avoir recours au croisement de sauvegarde. Cette proportion est particulièrement élevée pour les volailles (de 33% pour la dinde à 75% pour le canard commun), ainsi que pour le porc et l'âne (43% dans ces deux cas). Elle est plus faible pour le cheval (31%) et nettement plus faible pour les ruminants (14% pour les bovins, 2% pour les ovins et 0% pour les caprins). D'une manière générale, le recours au croisement de sauvegarde doit revêtir un aspect de 'secours d'urgence'.

Espèce bovine

Races locales	Nb femelles reproductrices	Circonstances fragilisantes	Races menacées d'abandon pour l'agriculture	Races pour lesquelles le recours au croisement de sauvegarde est autorisé
Abondance	48 876	non		
Armoricaïne	253	oui	Armoricaïne	
Aubrac	170 753	non		
Bazadaise	3 082	non	Bazadaise	
Béarnaise	224	oui	Béarnaise	Béarnaise
Bleue de Bazougers (*)	0	/		
Bleue du Nord	1 390	non	Bleue du Nord	
Bordelaise	87	oui	Bordelaise	Bordelaise
Bretonne Pie Noire	1 460	oui	Bretonne Pie Noire	
Casta	310	oui	Casta	
Corse	617	non	Corse	
Créole	7 800	oui	Créole	
De combat	3 170	non	De combat	
Ferrandaise	1 839	non	Ferrandaise	
Froment du Léon	304	oui	Froment du Léon	Froment du Léon
Gasconne	17 997	non		
Lourdaise	258	oui	Lourdaise	Lourdaise
Maraîchine	1 397	oui	Maraîchine	
Mirandaise	516	oui	Mirandaise	
Nantaise	904	oui	Nantaise	
Parthenaise	43 087	non		
Raço di Biou	5 162	non	Raço di Biou	
Rouge des Prés	38 848	non		
Rouge Flamande	2 100	oui	Rouge Flamande	
Salers	207 389	non		
Saosnoise	1 346	oui	Saosnoise	
Tarentaise	13 526	oui		
Villard de Lans	382	oui	Villard de Lans	
Vosgienne	4 854	oui	Vosgienne	

(*) La Bleue de Bazougers fait partie des races bovines reconnues en France. Toutefois, à la date de la présente étude, aucune femelle de cette race n'était recensée dans la BDNI. Cet état de fait, ainsi que d'autres éléments d'appréciation, nous amènent à conclure qu'il n'y a plus de gestion *in situ* de cette race.

Espèce ovine

Races locales	Nb femelles reproductrices	Circonstances fragilisantes	Races menacées d'abandon pour l'agriculture	Races pour lesquelles le recours au croisement de sauvegarde est autorisé
Aure et Campan	9 000	oui		
Avranchin	1 000	non	Avranchin	
Barégeoise	5 000	non	Barégeoise	
Basco-Béarnaise	80 000	non		
Belle Ile	350	non	Belle Ile	
Berrichon de l'Indre	3 000	non	Berrichon de l'Indre	
Berrichon du Cher	40 000	non		
Bizet	7 000	non		
Blanc du Massif Central	250 000	non		
Bleu du Maine	1 500	non	Bleu du Maine	
Boulonnaise	3 000	non	Boulonnaise	
Brigasque	800	oui	Brigasque	
Castillonnaise	4 500	non	Castillonnaise	
Caussearde des Garrigues	3 000	non	Caussearde des Garrigues	
Causses du Lot	105 000	non		
Charmoise	8 000	non		
Corse	95 000	non		
Cotentin	1 000	oui	Cotentin	
Est à Laine Mérinos	30 000	non		
Grivette	10 000	non		
Lacaune Lait	900 000	non		
Lacaune Viande	300 000	non		
Landaise	3 000	non	Landaise	
Landes de Bretagne	1 740	non	Landes de Bretagne	
Limousine	25 000	non		
Lourdaise	1 000	non	Lourdaise	
Manech Tête Noire	100 000	non		
Manech Tête Rousse	270 000	non		
Martinik	4 177	oui	Martinik	
Mérinos d'Arles	280 000	non		
Mérinos de Rambouillet	120	non	Mérinos de Rambouillet	Mérinos de Rambouillet
Mérinos Précoce	2 500	oui	Mérinos Précoce	
Montagne Noire	2 000	non	Montagne Noire	
Mourerous	36 000	non		
Mouton Charollais	240 000	non		
Mouton Vendéen	80 000	non		
Noire du Velay	20 000	non		
Ouessant	3 700	non	Ouessant	
Préalpes du Sud	241 000	non		
Raïole	2 400	non	Raïole	

Espèce ovine (suite)

Races locales	Nb femelles reproductrices	Circonstances fragilisantes	Races menacées d'abandon pour l'agriculture	Races pour lesquelles le recours au croisement de sauvegarde est autorisé
Rava	30 000	non		
Rouge du Roussillon	5 900	non	Rouge du Roussillon	
Roussin de La Hague	3 000	oui	Roussin de La Hague	
Solognote	3 174	non	Solognote	
Southdown	600	oui	Southdown	
Tarasconnaise	152 100	non		
Thônes-et-Marthod	6 600	non		

Espèce caprine

Races locales	Nb femelles reproductrices	Circonstances fragilisantes	Races menacées d'abandon pour l'agriculture	Races pour lesquelles le recours au croisement de sauvegarde est autorisé
Corse	28 000	non		
Créole	2 676	oui	Créole	
De Lorraine	412	non	De Lorraine	
Des Fossés	732	non	Des Fossés	
Du Massif Central	713	non	Du Massif Central	
Péï	1 000	oui	Péï	
Poitevine	3 099	non	Poitevine	
Provençale	1 400	non	Provençale	
Pyrénéenne	3 870	non	Pyrénéenne	
Rove	8 843	non		

Espèce porcine

Races locales	Nb femelles reproductrices	Circonstances fragilisantes	Races menacées d'abandon pour l'agriculture	Races pour lesquelles le recours au croisement de sauvegarde est autorisé
Créole de Guadeloupe	92	oui	Créole de Guadeloupe	Cul Noir Limousin
Cul Noir Limousin	85	oui	Cul Noir Limousin	
Gascon	826	non	Gascon	
Nustrale	272	non	Nustrale	
Pie Noir du Pays Basque	279	non	Pie Noir du Pays Basque	Porc Blanc de l'Ouest
Porc Blanc de l'Ouest	48	non	Porc Blanc de l'Ouest	
Porc de Bayeux	50	oui	Porc de Bayeux	

Espèce équine

Races locales	Nb femelles reproductrices	Circonstances fragilisantes	Races menacées d'abandon pour l'agriculture	Races pour lesquelles le recours au croisement de sauvegarde est autorisé
Ardennais	1 610	non	Ardennais	
Auxois	279	oui	Auxois	
Boulonnais	483	oui	Boulonnais	
Breton	7 348	non	Breton	
Camargue	1 455	non	Camargue	
Castillonnais	62	oui	Castillonnais	Castillonnais
Cheval Corse	14	oui	Cheval Corse	Cheval Corse
Cheval d'Auvergne	76	non	Cheval d'Auvergne	Cheval d'Auvergne
Cob Normand	786	oui	Cob Normand	
Comtois	8 418	non	Comtois	
Mérens	1 168	oui	Mérens	
Percheron	2 624	non	Percheron	
Poitevin Mulassier	191	oui	Poitevin Mulassier	Poitevin Mulassier
Poney Landais	145	non	Poney Landais	Poney Landais
Pottok	929	non	Pottok	
Trait du Nord	227	non	Trait du Nord	

Espèce asine

Races locales	Nb femelles reproductrices	Circonstances fragilisantes	Races menacées d'abandon pour l'agriculture	Races pour lesquelles le recours au croisement de sauvegarde est autorisé
Ane Grand Noir du Berry	160	oui	Ane Grand Noir du Berry	Ane Grand Noir du Berry
Ane Bourbonnais	39	oui	Ane Bourbonnais	Ane Bourbonnais
Ane du Cotentin	424	oui	Ane du Cotentin	
Ane Normand	205	oui	Ane Normand	
Ane de Provence	234	non	Ane de Provence	
Ane des Pyrénées	190	non	Ane des Pyrénées	
Baudet du Poitou	505	non	Baudet du Poitou	Baudet du Poitou

Poule

Races locales	Nb femelles reproductrices	Circonstances fragilisantes	Races menacées d'abandon pour l'agriculture	Races pour lesquelles le recours au croisement de sauvegarde est autorisé
Alsacienne	98	oui	Alsacienne	Aquitaine Ardennaise Barbezieux
Aquitaine	50	oui	Aquitaine	
Ardennaise	50	oui	Ardennaise	
Barbezieux	126	oui	Barbezieux	
Bourbonnaise	118	oui	Bourbonnaise	Bourbourg
Bourbourg	20	oui	Bourbourg	
Bresse Gauloise Blanche	1 035	non		Bresse Gauloise Grise
Bresse Gauloise Grise	70	non	Bresse Gauloise Grise	
Bresse Gauloise Noire	168	non	Bresse Gauloise Noire	
Caumont	40	oui	Caumont	Caumont
Caussade	60	non	Caussade	Caussade
Charollaise	56	oui	Charollaise	Charollaise
Combattant du Nord	30	oui	Combattant du Nord	Combattant du Nord
Contres	20	oui	Contres	Contres
Cotentine	20	oui	Cotentine	Cotentine
Cou nu du Forez	61	oui	Cou nu du Forez	Cou nu du Forez
Coucou de France	50	oui	Coucou de France	Coucou de France
Coucou de Rennes	115	oui	Coucou de Rennes	Courtes Pattes
Coucou des Flandres	90	oui	Coucou des Flandres	
Courtes Pattes	50	oui	Courtes Pattes	
Crèveœur (poule)	150	oui	Crèveœur (poule)	
Estaires	150	oui	Estaires	Gasconne
Faverolles française	114	oui	Faverolles française	
Gasconne	118	oui	Gasconne	
Gâtinaise	123	oui	Gâtinaise	Gauloise dorée
Gauloise dorée	50	oui	Gauloise dorée	
Géline de Touraine	180	oui	Géline de Touraine	
Gournay	121	non	Gournay	
Grise du Vercors	90	oui	Grise du Vercors	Hergnies
Hergnies	50	oui	Hergnies	
Houdan	80	oui	Houdan	Houdan
Janzé	50	oui	Janzé	Janzé
Javanaise	50	oui	Javanaise	Javanaise
La Flèche	100	oui	La Flèche	Le Mans
Landaïse	100	oui	Landaïse	
Le Mans	30	oui	Le Mans	
Le Merlerault	36	oui	Le Merlerault	
Limousin (Coq de pêche)	50	oui	Limousin (Coq de pêche)	Limousin (Coq de pêche)
Lyonnaise	50	oui	Lyonnaise	Lyonnaise
Mantes	50	oui	Mantes	Mantes

Poule (suite)

Races locales	Nb femelles reproductrices	Circonstances fragilisantes	Races menacées d'abandon pour l'agriculture	Races pour lesquelles le recours au croisement de sauvegarde est autorisé
Marans	50	non	Marans	Marans
Meusienne	200	oui	Meusienne	
Noirans-Marans	753	non		
Noire de Challans	200	oui	Noire de Challans	
Noire du Berry	139	non	Noire du Berry	
Pavilly	30	oui	Pavilly	Pavilly
Pictave	50	oui	Pictave	Pictave

Dinde

Races locales	Nb femelles reproductrices	Circonstances fragilisantes	Races menacées d'abandon pour l'agriculture	Races pour lesquelles le recours au croisement de sauvegarde est autorisé
Dinde Rouge des Ardennes	120	non	Dinde Rouge des Ardennes	
Dindon Noir de Gascogne	150	oui	Dindon Noir de Gascogne	
Dindon Noir de Sologne	20	oui	Dindon Noir de Sologne	Dindon Noir de Sologne

Oie

Races locales	Nb femelles reproductrices	Circonstances fragilisantes	Races menacées d'abandon pour l'agriculture	Races pour lesquelles le recours au croisement de sauvegarde est autorisé
Oie Blanche du Poitou	89	oui	Oie Blanche du Poitou	Oie Blanche du Poitou
Oie de Toulouse à bavette	150	non	Oie de Toulouse à bavette	
Oie de Toulouse sans bavette	80	non	Oie de Toulouse sans bavette	
Oie de Touraine	28	oui	Oie de Touraine	Oie de Touraine
Oie de type Bavent	30	oui	Oie de type Bavent	Oie de type Bavent
Oie des Flandres	40	oui	Oie des Flandres	Oie des Flandres
Oie grise des Landes	80	non	Oie grise des Landes	
Oie Grise du Marais	50	oui	Oie Grise du Marais	Oie Grise du Marais
Oie Normande	50	oui	Oie Normande	Oie Normande

Canard commun

Races locales	Nb femelles reproductrices	Circonstances fragilisantes	Races menacées d'abandon pour l'agriculture	Races pour lesquelles le recours au croisement de sauvegarde est autorisé
Canard Duclair	50	oui	Canard Duclair	Canard Duclair
Canard de Rouen	100	oui	Canard de Rouen	
Canard d'Estaires	40	oui	Canard d'Estaires	Canard d'Estaires
Canard de Bourbourg	50	oui	Canard de Bourbourg	Canard de Bourbourg